



INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION (Livre 1 – AR 08/09/2019)

Identification des tiers:

Client:	Michel Cukierman, Avenue de l'Ecuyer 37, 1640 SINT-GENESIUS-RODE
Propriétaire:	/
Installateur:	/
N° TVA:	/

Installateur = personne ou personnes responsable(s) des travaux

Identification de l'installation électrique:

Adresse du contrôle:	Avenue de l'Ecuyer 37, 1640 SINT-GENESIUS-RODE		
Code EAN installation:	541 448 820 053 760 539		
Tarif compteur(s):	Compteur intelligent (numérique)	Cabine HT privée:	Non
Numéro compteur(s):	ISAG3100129731	GRD:	Fluvius
Index compteur(s):	22279 / 25494 / 1/0	Type de locaux:	Maison individuelle
Type d'installation:	Unité d'habitation		

Nature du contrôle:

Conformément aux prescriptions du Livre 1 – Installations à basse tension et à très basse tension – Procédure interne QPRO/ELE/001			
Type de contrôle:	Visite de contrôle (6.5)		
Date de réalisation:	<input type="checkbox"/> Avant le 01/10/1981	<input checked="" type="checkbox"/> Après le 01/10/1981 et avant le 01/06/2020	<input checked="" type="checkbox"/> Après le 01/06/2020
Notes:	Voir rubrique "CONSTATATIONS - Remarques"		
Dérogations (Partie 8):	Appliquées		
Réinspection au rapport:	/		

Données générales de l'installation électrique:

Tension nominale :	3 x 400V + N	Intensité nominale max.:	40 A	Valeur nominale branchement:	25 A
Câble d'alimentation:	4X10 mm ²	Type:	VVB + XVB + VOB	Type de système de mise à la terre:	TT
Electrode de terre:	Boucle de terre			Section électrode de terre:	35 mm ²
				Section conducteur de terre:	16 mm ²
Nombre de tableaux:	7	Nombre de circuits:	14 + 13 + 11 + 1 ...	Nombre de circuits de réserve:	0 + 0 + 0 + 0 + 0...
Installation de production décentralisée:	Non présente			Puissance AC (maximale):	/ kVA
<input type="checkbox"/> Installation PV	<input type="checkbox"/> Stockage de batterie	<input type="checkbox"/> Central à hydrogène	<input type="checkbox"/> Cogénération	<input type="checkbox"/> Eolienne	

Description générale des dispositifs à courant différentiel:

<u>Dispositif(s) à courant différentiel principal(s):</u>	<input type="checkbox"/> Non présent
Intensité nominale I _n :	40 A
Sensibilité ΔI:	300 mA
Nombre de pôles:	4
Type:	A
Supplémentaire:	4P 40A 300mA TYPE A + 4P 63A 300mA TYPE A
<u>Dispositif(s) à courant différentiel secondaire(s):</u>	<input type="checkbox"/> Présent, mais en dehors du cadre du contrôle actuel
Intensité nominale I _n :	40 A
Sensibilité ΔI:	30 mA
Nombre de pôles:	4
Type:	A
Supplémentaire:	3X 4P 40A 30mA TYPE A + 1X 2P 16A 10mA TYP A DIFFAUT + 1X 2P 40A 30mA TYP A +

Schémas et plans de l'installation:

Schéma(s) unifilaire(s) ou de circuits:	Version/n° /	Date:	/	<input type="checkbox"/> En ordre	<input checked="" type="checkbox"/> Non présent
Plan(s) de position:	Version/n° /	Date:	/	<input type="checkbox"/> En ordre	<input checked="" type="checkbox"/> Non présent
Document(s) des installations de sécurité:	Version/n° /	Date:	/	<input checked="" type="checkbox"/> Non applicable	<input type="checkbox"/> Non présent
Document(s) des installations critiques:	Version/n° /	Date:	/	<input checked="" type="checkbox"/> Non applicable	<input type="checkbox"/> Non présent

Mesures, contrôles et essais:

Résistance de dispersion de la prise de terre:	5,43 Ω	Méthode de mesure:	ZEB
Niveau d'isolation général:	0,29 MΩ	Tension de mesure:	500 V
Test dispositif(s) à courant différentiel-résiduel:	Bouton test: Pas OK	Boucle de défaut:	Non testé
Continuité des conducteurs de protection:	Général: Pas OK	Liaison équipotentielle:	Pas OK
Protection contre les contacts indirects:	Pas OK	Protection contre les contacts directs:	Pas OK
Etat du matériel (à pose) fixe:	Pas OK	Etat du matériel mobile:	/



Description des circuits

ID Tableau	Dispositif à courant différentiel	Type de protection	Intensité nominale	Nombre de pôles	Section conducteurs	Nombre	Réserve?
7	30 mA	Disjoncteur automatique	20 A	2P		1	<input type="checkbox"/>
1	300 mA	Disjoncteur automatique	16 A	1P	1.5 mm ²	2	<input type="checkbox"/>
1	300 mA	Disjoncteur automatique	20 A	1P	2.5 mm ²	3	<input type="checkbox"/>
1	30 mA	Disjoncteur automatique	16 A	1P	2.5 mm ²	8	<input type="checkbox"/>
1	30 mA	Disjoncteur automatique	?	1P	1.5 mm ²	2	<input type="checkbox"/>
1	300 mA	Disjoncteur automatique	16 A	1P	1.5 mm ²	2	<input type="checkbox"/>
1	30 mA	Disjoncteur automatique	16 A	1P	1.5 mm ²	2	<input type="checkbox"/>
1	300 mA	Disjoncteur automatique	16 A	1P	2.5 mm ²	8	<input type="checkbox"/>
1	300 mA	Disjoncteur automatique	16 A	1P	1.5 mm ²	4	<input type="checkbox"/>
2	300 mA	Disjoncteur automatique	16 A	2P	2.5 mm ²	8	<input type="checkbox"/>
2	300 mA	Disjoncteur automatique	16 A	2P	1.5 mm ²	1	<input type="checkbox"/>
2	30 mA	Disjoncteur automatique	10 A	2P	1.5 mm ²	2	<input type="checkbox"/>
2	30 mA	Disjoncteur automatique	16 A	2P	2.5 mm ²	1	<input type="checkbox"/>
2	30 mA	Disjoncteur automatique	10 A	2P	2.5 mm ²	1	<input type="checkbox"/>
2	10 mA	Disjoncteur automatique	16 A	2P	2.5 mm ²	1	<input type="checkbox"/>
3	300 mA	Disjoncteur automatique	25 A	3P	4 mm ²	1	<input type="checkbox"/>
3	300 mA	Disjoncteur automatique	20 A	2P	2.5 mm ²	4	<input type="checkbox"/>
3	30 mA	Disjoncteur automatique	16 A	2P	1.5 mm ²	1	<input type="checkbox"/>
3	30 mA	Disjoncteur automatique	16 A	2P	1.5 mm ²	1	<input type="checkbox"/>
3	30 mA	Disjoncteur automatique	16 A	2P	2.5 mm ²	3	<input type="checkbox"/>
3	30 mA	Disjoncteur automatique	20 A	2P	2.5 mm ²	1	<input type="checkbox"/>
4	300 mA	Fusible à broche	10 A	1P		2	<input type="checkbox"/>
5	30 mA	Disjoncteur automatique	16 A	2P	1.5 mm ²	1	<input type="checkbox"/>
5	30 mA	Disjoncteur automatique	6 A	2P	1.5 mm ²	2	<input type="checkbox"/>
5	30 mA	Disjoncteur automatique	2 A	2P	1 mm ²	2	<input type="checkbox"/>
5	30 mA	Disjoncteur automatique	6 A	2P	1.5 mm ²	1	<input type="checkbox"/>
6	30 mA	Disjoncteur automatique	16 A	2P		2	<input type="checkbox"/>
7	30 mA	Disjoncteur automatique	20 A	3P		1	<input type="checkbox"/>
7	30 mA	Disjoncteur automatique	16 A	2P		9	<input type="checkbox"/>

CONSTATATIONS: Infractions

Infractions schémas et plans:

- 1.01. - Le schéma unifilaire de l'installation électrique n'est pas présent au moment du contrôle. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.1. (a))
- 1.02. - Le plan de position de l'installation électrique n'est pas présent au moment du contrôle. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.1. (a))

Infractions mesures:

- 2.03. - La valeur de la résistance d'isolement en Ω entre les parties actives et la terre, mesurée sous les tensions de test, doit être pour chaque circuit, les appareils d'utilisation étant déconnectés, au moins égale à 1000 fois la valeur en V de la tension de test (au minimum 0,5M Ω pour une tension de test de 500V). (Livre 1, Sous-section 6.4.5.1.)

Explication: BORD 1 EN 3

TABLAU 1 ET 3

- 2.05A. - Le fonctionnement du dispositif de protection à courant différentiel-résiduel via son propre bouton de test n'est pas en ordre. (Livre 1, Sous-section 6.5.7.2. (b.4))

Explication: DIFF 4P 40A 30mA TYPE A BORD 1
DIFF 4P 40A 300mA TYPE A BORD 2

Infractions installation de mise à la terre:

- 3.06A. - Une ou plusieurs liaisons équipotentielle principales sont absentes. (Livre 1, Sous-section 4.2.3.2.)

- La liaison équipotentielle des canalisations principales métalliques de gaz (gaz naturel ou gaz en bouteille) au bâtiment n'est pas présente. (Livre 1, Sous-section 4.2.3.2.)
- La liaison équipotentielle des canalisations principales métalliques d'eau au bâtiment n'est pas présente. (Livre 1, Sous-section 4.2.3.2.)
- La liaison équipotentielle des colonnes principales métalliques du chauffage central n'est pas présente. (Livre 1, Sous-section 4.2.3.2.)

- 3.11. - Les socles de prise de courant comportant un contact de terre doivent également être reliés à l'installation de terre générale via le conducteur de protection. (Livre 1, Sous-section 5.3.5.2. (b))

Explication: SLAAPKAMER + OVERLOOP

CHAMBRE A COUCHER + OVERLOOP

Infractions tableaux de répartition et de manœuvre:

- 4.02A. - Les tableaux de répartition et de manœuvre dans des lieux domestiques doivent être munis d'une paroi arrière, qui ne peut pas être enlevée pendant toute la durée de vie dudit matériel. (Livre 1, Sous-section 5.3.5.1. (a))



Explication: BORD 1

TABLEAU 1

4.02B. - Les tableaux de répartition et de manoeuvre dans des lieux domestiques doivent être munis d'une porte (Livre 1, Sous-section 5.3.5.1. (a))
Explication: BORD 1 & 3

TABLAU 1 & 3

4.07. - Les parties actives nues et accessibles dans le tableau de répartition et de manoeuvre sont insuffisamment protégées. (Livre 1, Sous-section 4.2.2.3./5.3.5.1. (a))

Explication: BORD 2

TABLAU 2

4.08. - Les ouvertures non utilisées du tableau de répartition et de manoeuvre (entrée de câbles, plaque de protection,...) doivent être obturées correctement. (Livre 1, Sous-section 4.2.2.3./5.3.5.1. (a))

4.10. - L'identification des dispositifs de commande, de protection et de sectionnement, ainsi des bornes de raccordement des circuits, n'est pas effectuée avec des repérages individuels bien visible et indélébile. (Livre 1, Sous-section 3.1.3.1.)

4.10A. - L'identification des tableaux de répartition et de manoeuvre au moyen de repérages individuels n'est pas présente (à moins que toute possibilité de confusion soit écartée). (Livre 1, Sous-section 3.1.3.3. (a))

4.10B. - L'indication de la tension d'alimentation n'est pas présente sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre. (Livre 1, Sous-section 3.1.3.3. (a))

4.13. - L'introduction des conducteurs et câbles électriques dans le tableau de répartition et de manoeuvre doit être effectuée selon les règles de l'art. (Livre 1, Sous-section 5.2.9.3./5.2.9.5.)

4.18. - Le tableau de répartition et de manoeuvre ne peut pas être ouvert à cause des fusibles et/ou disjoncteurs à broche qui ne peuvent être retirés qu'avec difficulté ou pas du tout. Le câblage interne ne peut pas être vérifié. (Livre 1, Sous-section 5.3.5.1. (c))

Explication: BORD 4

TABLAU 4

Infractions protection contre les surintensités:

6.03. - Dans des lieux domestiques, les éléments de calibrage doivent assurer l'ininterchangeabilité des coupe-circuit à fusibles et/ou des petits disjoncteurs à broches , pour autant que la canalisation électrique à protéger a une section inférieure à 10mm^2 . (Livre 1, Sous-section 5.3.5.5. (a))

Explication: BORD 4

TABLAU 4

6.12. - L'indication de l'intensité nominale sur les coupe-circuits (à fusibles) et/ou disjoncteurs automatiques n'est pas ou est difficilement visible ou a été complètement effacée. (Livre 1, Sous-section 1.4.1.3.)

Explication: BORD 1

TABLAU 1

Infractions canalisations et code de couleur:

8.09A. - A l'air libre et en pose apparent, seulement des câbles peuvent être utilisés (A l'exception des conducteurs de protection indépendants). (Livre 1, Sous-section 5.2.9.5.)

Explication: BOVEN BORD 2

8.13. - Le nombre et la section des conducteurs connectés par borne ne correspond pas aux règles de l'art; au maximum 2 à 3 âmes de la même section par borne, sinon des bornes de distribution appropriées doivent être utilisées. (Livre 1, Sous-section 4.4.3.4.)

8.14. - Lors de l'utilisation de conducteurs souples (câblage interne ou alimentation des circuits), les extrémités doivent être équipées des embouts sertis ou tout autre système assurant un résultat au moins équivalent. (Livre 1, Sous-section 5.3.5.5. (e))

Explication: BORD 2 AUT 2P C16A

TABLAU 2 AUT 2P C16A

8.17. - Les canalisations électriques installées ne sont pas conformes (p.ex. câble souple côté-à-côté (VTLmB), câbles plats avec isolation PVC (LMVVR), câbles coaxiaux (COAX), câbles téléphoniques (VVVT),...)

Explication: VTMB BORD 2

VTMB TABLAU 2

Infractions supplémentaires:

OMWILLE VAN HET ONTBREKEN VAN DE SCHEMAS EN DE COMPLEXITEIT VAN DE WONING HEEFT DE CONTROLE VAN DE DS1 30 mA BESCHERMING VAN DE KLASSE 1 TOESTELLEN EN DE BADKAMERS NIET PLAATSGEVONDEN, BIJ VOLGEND PLAATSBEZOEK DIENT DIT NAGEKEKEN TE WORDEN

EN RAISON DE L'ABSENCE DE SCHÉMA ET DE LA COMPLEXITÉ DE LA MAISON, L'INSPECTION DE LA PROTECTION DS1 30 mA DES APPAREILS DE CLASSE 1 ET DES SALLES DE BAINS N'A PAS ÉTÉ EFFECTUÉE, CELA DEVRAIT ÊTRE VÉRIFIÉ LORS DE LA PROCHAINE VISITE DES CHANTIERS

CONSTATATIONS: Remarques

Ce rapport ne peut être imprimé ou copié et distribué que dans son intégralité. Sous sa forme numérique, ce rapport sert d'exemplaire original.

Référence: 202310001979 v1

Date d'émission du rapport: 13/11/2023 - Date du contrôle: 13/11/2023 (16:09 - 17:32)



- A - Tous les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel dans l'installation électrique doivent être testés périodiquement (p.ex. mensuel) à l'aide du bouton test (cfr. prescriptions du fabricant).
- A - Ce contrôle ne comprend que les parties visibles de l'installation.
- A - Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.
- B - Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.
- B - L'unité est meublée au moment du contrôle.

Ce rapport ne peut être imprimé ou copié et distribué que dans son intégralité. Sous sa forme numérique, ce rapport sert d'exemplaire original.

Référence: 202310001979 v1

Date d'émission du rapport: 13/11/2023 - Date du contrôle: 13/11/2023 (16:09 - 17:32)



CONCLUSION:

L'installation électrique est pas conforme aux prescriptions du livre 1er de l'arrêté royal du 8 septembre 2019.

Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant: 13/11/2024

par le même organisme

par un organisme au choix

- Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été datés et signés.
- Les bornes d'entrée du (ou des) dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation ont été scellées.
 - lors d'une visite précédente
 - lors de la visite actuelle
- Aucune installation ou partie de l'installation électrique pour laquelle des infractions sont constatées ne peut être mise en usage. Un nouveau contrôle de conformité avant la mise en usage doit être réalisé, dès que l'installation électrique a été mise en ordre.
- Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes ou les biens.
- Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle des infractions subsistent ou au cas il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation électrique, le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions en est informée par l'organisme agréé dès le délai d'un an expiré.
- L'acheteur est tenu de communiquer à l'organisme de contrôle qui a réalisé la visite de contrôle son identité et la date de l'acte de vente.

Au nom du dirigeant technique, l'agent-visiteur:



ACA asbl - Organisme de Contrôle Agréé
Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare
TVA BE 0811.407.869
Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29
info@acavzw.be - www.acavzw.be

Les prescriptions réglementaires:

Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique. Ce dossier est tenu à disposition de toute personne qui peut le consulter. Une copie de ce dossier est mise à disposition à tout éventuel locataire. Le vendeur est tenu de transmettre le dossier de l'installation à l'acheteur lors du transfert de propriété.

Toute modification de l'installation électrique doit être effectuée conformément aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 et doit être renseignée dans le dossier. Toute modification ou extension importante doit faire l'objet d'un contrôle de conformité avant la mise en usage. Ce contrôle est réalisé par un organisme agréé.

Le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Les devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant des installations électriques peuvent être consultés sur le site d'ACA asbl (www.acavzw.be).

Une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Ce rapport est tenu à la disposition de toute personne autorisée légalement à le consulter.

Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction Générale de l'Energie du Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (<https://www.economie.fgov.be>) est l'autorité compétente des organismes agréés.

Plan d'action en cas d'installation électrique non conforme:

Lisez – comme propriétaire ou acheteur – complètement et attentivement le rapport.

Laissez modifier l'installation électrique en fonction des infractions constatées.

(en cas de visite de contrôle d'une ancienne installation d'une unité d'habitation lors de vente, c'est à la charge de l'acheteur)

Laissez effectuer une réinspection par un organisme agréé.

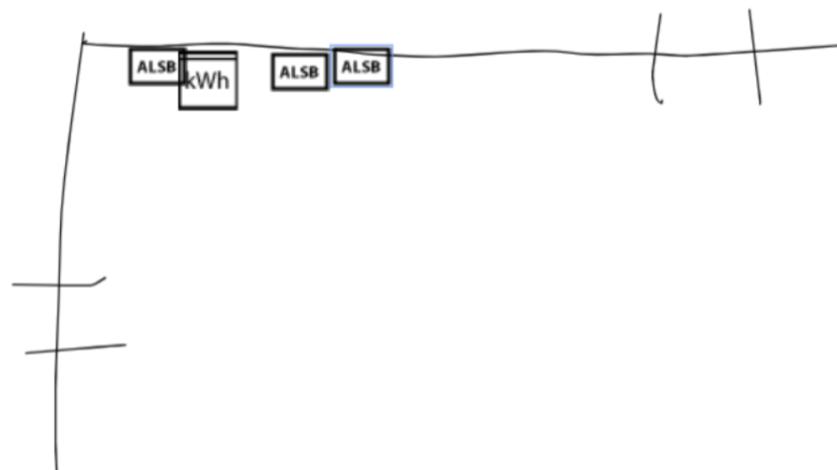


ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

Données générales

Adresse du contrôle: Avenue de l'Ecuyer 37, 1640 SINT-GENESIUS-RODE
Propriétaire: /

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:



ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

Données générales

Adresse du contrôle: Avenue de l'Ecuyer 37, 1640 SINT-GENESIUS-RODE
Propriétaire: /

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:



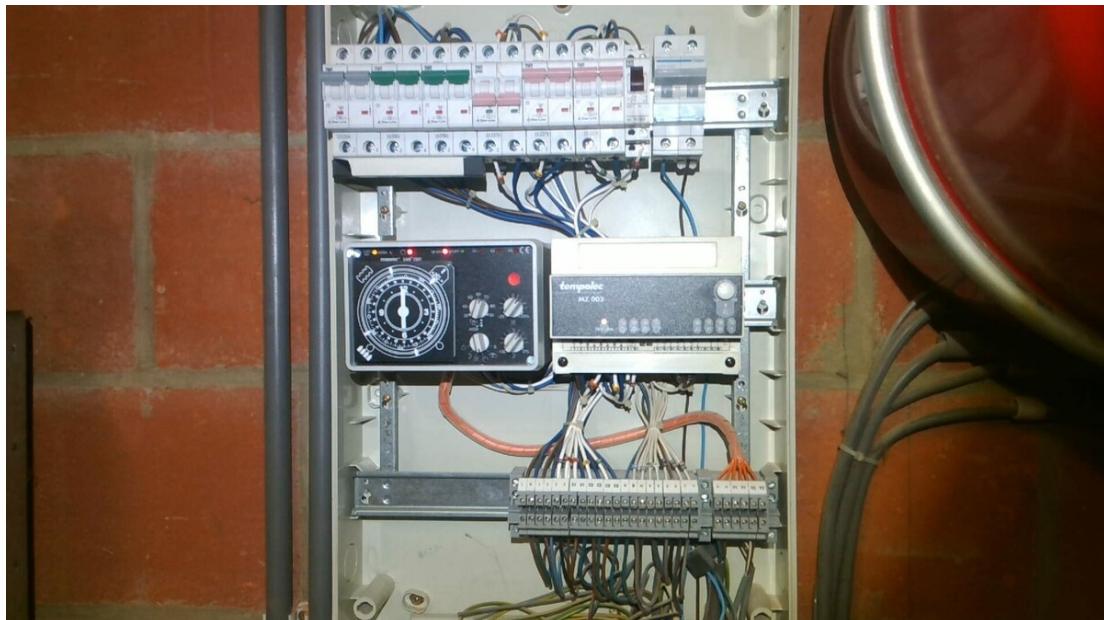
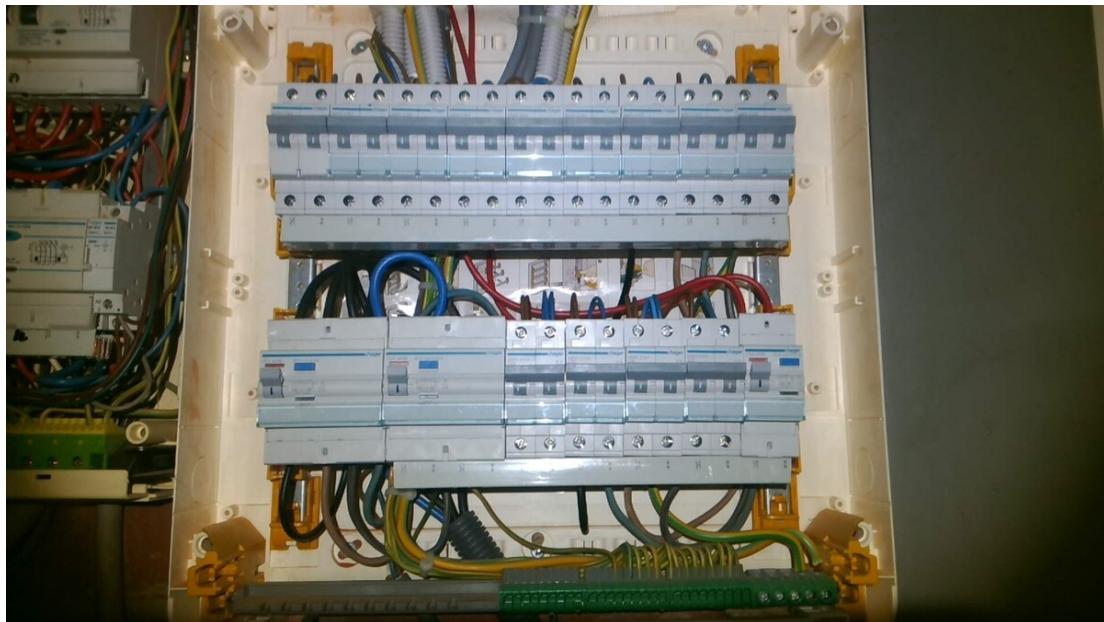
ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

Données générales

Adresse du contrôle: Avenue de l'Ecuyer 37, 1640 SINT-GENESIUS-RODE

Propriétaire: /

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Jacobs".

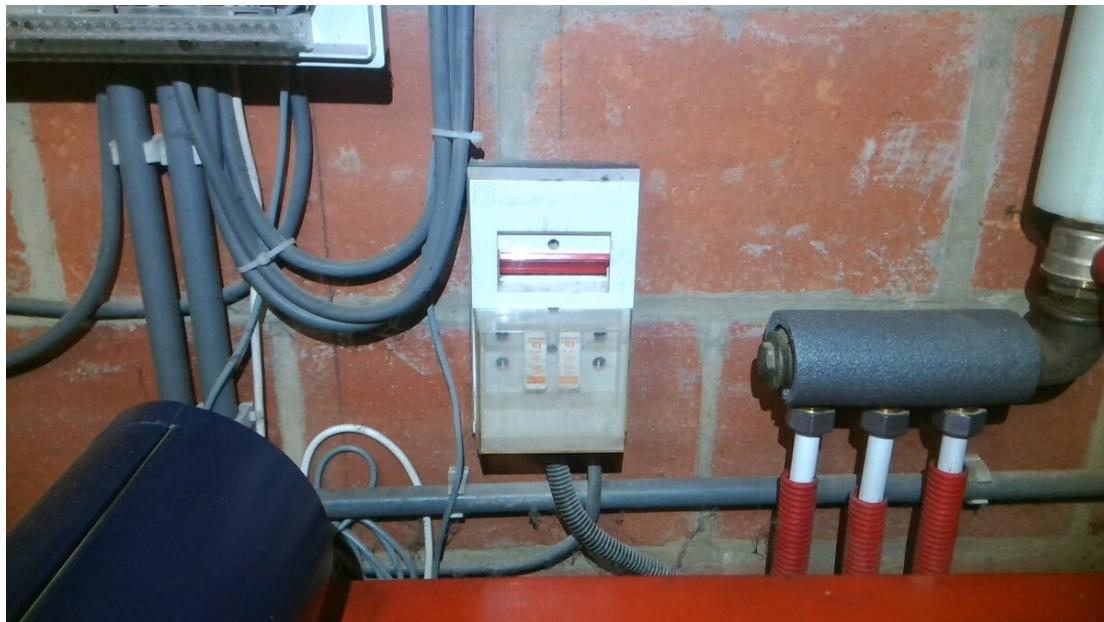


ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

Données générales

Adresse du contrôle: Avenue de l'Ecuyer 37, 1640 SINT-GENESIUS-RODE
Propriétaire: /

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:



ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

Données générales

Adresse du contrôle: Avenue de l'Ecuyer 37, 1640 SINT-GENESIUS-RODE
Propriétaire: /

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:

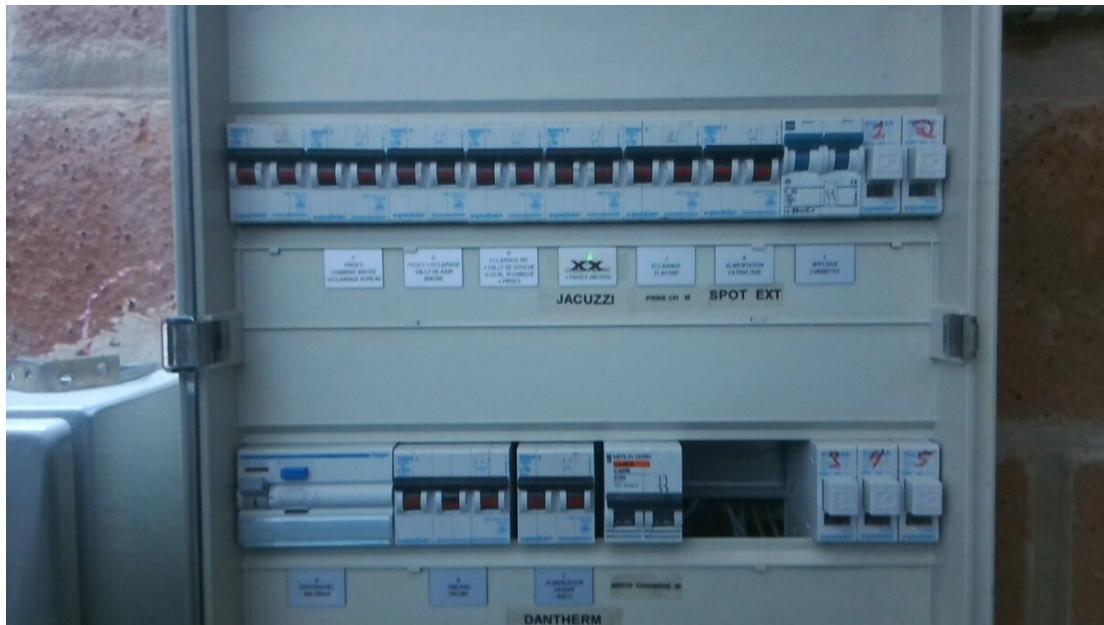


ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

Données générales

Adresse du contrôle: Avenue de l'Ecuyer 37, 1640 SINT-GENESIUS-RODE
Propriétaire: /

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:



ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

Données générales

Adresse du contrôle: Avenue de l'Ecuyer 37, 1640 SINT-GENESIUS-RODE
Propriétaire: /

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:



ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

Données générales

Adresse du contrôle: Avenue de l'Ecuyer 37, 1640 SINT-GENESIUS-RODE
Propriétaire: /

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:

